

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux de hasard au casino d'hauteville-lompnes - avis du conseil municipal

Séance du 19 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet, à dix-huit heure et quarante minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis au premier étage de la salle des fêtes à Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le cinq juillet deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUI, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 6 Claire BILLON-BERTHET pouvoir à Mme Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS pouvoir à Mme Nicole ROSIER, Humbert CRETIER pouvoir à M. George BERMOND, Patrick GENOD pouvoir à M Jacques DRHOUI, Christine MARTINE pouvoir à M. Gilbert LEMOINE, Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M. Didier BOURGEOU

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2 Corinne BOYER, Gaëlle FORAY

Secrétaire de séance : Jessie MARIN

Soit : 21 présents et 6 pouvoirs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants ;

Vu le Code la commande publique ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 321-1 et suivants et R. 321-1 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 autorisant la pratique des jeux de hasard au casino de Hauteville-Lompnes ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mai 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2017 autorisant la pratique des jeux de hasard au casino de Hauteville-Lompnes ;

Vu le classement de la commune de Hauteville-Lompnes en station climatique antérieurement au 3 mars 2009 ;

Vu la convention de délégation de service public du 19 août 2000 pour la construction et l'exploitation d'un casino à Hauteville-Lompnes valant cahier des charges, notamment son article 5 et ses 15 avenants.

Vu la délibération n°2020-094 de renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux de hasard au casino d'hauteville-lompnes.

Considérant la délibération du Conseil Municipal de ce jour, attribuant à la Société du Casino d'Hauteville-Lompnes la délégation de service public du Casino d'Hauteville pour une durée de 10 ans.

Monsieur Julien RAMOUSSE, Président de la Société du Casino d'Hauteville-Lompnes a récemment présenté une demande de renouvellement d'autorisation de jeux en cours de concession, conformément à l'article 7 de l'arrêté interministériel du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les casinos.

L'autorisation sollicitée porte sur une offre de jeux et des horaires conformes à l'esprit de la délégation de service public décidé ce soir.

Il importe, pour le conseil municipal, de donner un avis sur la demande renouvellement d'autorisation des jeux.

Monsieur le Maire rappelle que le casino contribue, dans une large mesure, au maintien et au développement de l'animation de la vie locale, touristique et économique. Il ajoute que l'établissement constitue un espace de loisirs, de détente et de restauration apprécié des habitants de la commune comme des nombreux touristes s'y rendant. Cet établissement a traversé avec difficulté la pandémie de Covid-19. Plusieurs emplois sont concernés par l'activité de cet établissement aussi Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'assurer la continuité de service et de ne pas voir de nouvelles périodes de fermetures de l'établissement.

Il propose en conséquence à l'Assemblée de donner un avis très favorable sur la demande de renouvellement d'autorisation de jeux formulée par le représentant de la Société du Casino d'Hauteville-Lompnes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET** un avis favorable sur la demande de renouvellement présentée par la Société du Casino d'Hauteville-Lompnes.

- **DIT** que l'offre de jeux et les horaires du casino seront conformes à l'esprit de la délégation de service public décidé le 19 juillet 2021.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète pour contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou d'un recours gracieux auprès de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20210719-DE-2021-097B-DE
Date de télétransmission : 20/07/2021
Date de réception préfecture : 20/07/2021